

REGLEMENT ROYALS OF THE RING 2018

Etant que le règlement « Royals of the Ring » actuel n'est pas conforme aux classes d'expositions, le règlement suivant sera d'application, ainsi qu'un nouveau système de points et ce à partir du 01/01/2012.

Qui est concerné?

Tous les leonbergs de plus de 9 mois dont le propriétaire est membre du LCB et autant que la cotisation pour l'année en cours a été acquittée avant le 31 janvier. Au cas où le paiement aurait été effectué après cette date, seuls les résultats postérieurs au paiement seront pris en considération. Pour pouvoir retirer son prix, il faut être membre actif et en ordre de cotisation pour l'année en cours.

Comment procéder ?

4 classes :

“Prince of the Ring “ : pour les mâles de la classe jeune

“Princess of the Ring” : pour les femelles de la classe jeune

“King of the Ring” : pour les mâles des classes intermédiaire, ouverte, champion, élevage et vétérans

“Queen of the Ring” : pour les femelles des classes intermédiaire, ouverte, champion, élevage et vétérans)

Système de points

CAC / CACIB = 40 points

RCAC / RCACIB = 37 points

1^e place Excellent = 35 points

2^e place Excellent = 33 points

3^e place Excellent = 32 points

4^e place Excellent = 31 points

Excellent = 30 points

1^e place Très Bon = 25 points

2^e place Très Bon = 23 points

3^e place Très Bon = 22 points

4^e place Très Bon = 21 points

Très Bon = 20 points

Bon = 10 points

Attribution des points

Après la dernière exposition de l'année en cours, un score final sera établi sur base des 7 meilleurs résultats obtenus pendant cette année. Il n'est absolument pas indispensable de présenter 7 résultats, un nombre inférieur de résultats est autorisé.

Au cas où un jeune chien passe dans une classe supérieure en cours d'année, c'est le plus grand nombre d'expositions concernant les "7 meilleurs" qui déterminera si

son score final sera repris dans les jeunes ou les adultes.
Les 7 meilleurs résultats comprendront toujours celui obtenu, le cas échéant, au show du LCB. Les points obtenus lors de ce dernier compteront doubles.

En cas d'ex aequo, on prendra en compte un 8ème résultat afin de déterminer qui sera le vainqueur de sa classe, si nécessaire un 9ème, etc.

Le titre de "King of the ring" ou "Queen of the ring" ne peut être remporté qu'une seule fois. Pour éviter tous malentendus, les résultats des gagnants précédents ne seront plus repris, dans le futur, dans le classement intermédiaire ni dans le classement final.

Le classement intermédiaire sera publié sur le site du club et dans le Leo Magazine. Après la 7è exposition (durant les mois de juin/juillet suivant le nombre d'expositions en Belgique) de l'année écoulée, seront pris en compte les « 7 meilleurs » .

Il en sera de la responsabilité de l'exposant de déterminer les 7 expos qui devront être prises en considération pour ses chiens. Il devra le signaler au responsable des Royals of the Ring (Ivan.branders@telenet.be) ainsi qu'une copie au secrétariat.